



Partie réservée à l'administration

Dossier reçu le :
Jury réuni le :
Avis émis : Favorable
 Défavorable
Montant accordé :

APPEL À PROJETS CVEC Dossier de candidature

Le Crous Clermont Auvergne lance un appel à projets régional destiné à soutenir les projets favorisant l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. (Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - article L. 841-5 du code de l'éducation)

CONTACT CROUS CLERMONT AUVERGNE
Direction de la Vie Étudiante
Tél : 04 73 34 44 93
Mail : projet-cvec@crous-clermont.fr

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Qu'est-ce que la CVEC ?

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) a été instituée par la loi « Orientation et Réussite des Étudiants » et est collectée par les Crous. Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter avant de s'inscrire dans son établissement. Les sommes collectées bénéficient aux étudiants dans le cadre de financements de projets destinés à améliorer leurs conditions de vie.

Quels sont les projets éligibles ?

La CVEC doit exclusivement servir à l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Les actions CVEC doivent se rattacher aux axes précisés ci-dessous :

- L'amélioration de l'accès aux soins des étudiants, le renforcement des actions de prévention et d'éducation à la santé ;
- Le renforcement de l'accompagnement social des étudiants ;
- Le développement de la pratique sportive des étudiants ;
- La diversification des projets et événements artistiques et culturels afin d'en permettre leur accès au plus grand nombre ;
- L'amélioration de l'accueil des étudiants.

Les projets peuvent avoir un caractère pluriannuel, et faire l'objet d'un co-financement.

Les conditions de participation

- Peuvent candidater :
- Un établissement d'enseignement supérieur affectataire ou non affectataire de la CVEC – dont les étudiants s'acquittent de la CVEC–, une association ou autre personnalité morale,
- Le projet peut faire l'objet d'une co-construction étudiante ou institutionnelle,
- La commission portera une attention toute particulière aux projets co-portés,
- Le projet ne doit pas avoir été réalisé avant la date de dépôt du dossier,
- L'appel à projets n'est pas compatible avec une demande Fsdie/Culture ActionS,
- L'appel à projets ne concerne pas les projets tutorés,
- Le projet doit être développé sur le périmètre géographique relevant du Crous Clermont Auvergne,
- Une même entité peut déposer plusieurs projets,
- Plusieurs entités (établissement, association...) peuvent participer au même projet,
- Le projet peut avoir un caractère pluriannuel,
- Le projet peut faire l'objet d'un co-financement.

La procédure à suivre

Un dossier de candidature, téléchargeable sur www.crous-clermont.fr, devra être rempli par le porteur de projet. Cette fiche indique la nature du projet, son budget prévisionnel, le ou les partenaires concernés, le calendrier prévisionnel et les perspectives éventuelles du projet au-delà de l'année de réalisation.

Ce dossier doit être envoyé, accompagné de pièces annexes, à l'adresse mail suivante :

projet-cvec@crous-clermont.fr

Sélection des projets

Une attention particulière sera apportée aux projets des établissements éloignés des grands centres urbains (ou ne bénéficiant pas d'un véritable campus) et à forte portée humaine et sociale, ainsi qu'à l'envergure des retombées sur le milieu étudiant.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. La décision d'acceptation du dossier sera notifiée par email au porteur du projet.

Engagement des bénéficiaires

La décision favorable pour financement du projet sera formalisée par une convention de subvention.

En cas de non réalisation du projet ou de non-conformité de cette réalisation avec le projet présenté initialement, le Crous pourra exiger le remboursement total ou partiel des sommes versées.

Les porteurs de projet intégreront les logos du Crous Clermont Auvergne et de la CVEC sur leurs supports de communication (mis à disposition sur le site internet).

Le Crous Clermont Auvergne se réserve le droit de solliciter de la part du demandeur, un ou plusieurs points d'étape. Un bilan final sera établi sur la réussite du projet et le montant réel de son financement (cf annexe 1).

Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention sera effectué par virement sur le compte bancaire (RIB/IBAN à fournir au nom du porteur de projet). Le renouvellement d'un versement au même tiers est subordonné à la remise du bilan de l'action précédente.

IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET

Nom de l'entité porteuse de projet :

Adresse du siège social :

.....

Adresse de correspondance, *si différente* :

.....

Objet social :

Téléphone :

Courriel :

Statut juridique de l'entité porteuse du projet :

ÉTABLISSEMENT ASSOCIATION AUTRE PERSONNALITÉ MORALE (À PRÉCISER)

Représentant légal :

Civilité (NOM/prénom) :

Fonction au sein de la structure bénéficiaire :

Tél. : Adresse électronique :

Responsable opérationnel à contacter (si différent du représentant légal)

Civilité (NOM/prénom) :

Fonction au sein de la structure bénéficiaire :

Tél. :

Adresse électronique :

THÉMATIQUE(S) LIÉE(S) À LA CANDIDATURE

Amélioration de l'accès aux soins des étudiants, le renforcement des actions de prévention et d'éducation à la santé

Renforcement de l'accompagnement social des étudiants

Développement de la pratique sportive des étudiants

Diversification des projets et événements artistiques et culturels afin d'en permettre leur accès au plus grand nombre

Amélioration de l'accueil des étudiants

DESCRIPTION DU PROJET (un descriptif plus complet peut être joint à la demande)

TITRE DU PROJET :

ÉTABLISSEMENT PORTEUR :

ÉTABLISSEMENT(S) CO- PORTEUR(S) :

DATE DE RÉALISATION DU PROJET :

PRÉSENTATION DU PROJET ET DE SON INTÉRÊT DANS LE CADRE DE LA CVEC :

ÉTABLISSEMENT – CAMPUS – TERRITOIRE CONCERNÉ :

PUBLIC(S) CIBLÉ(S) – Nature et Effectif :

LOGISTIQUE NÉCESSAIRE :

PRESTATAIRES – PARTENARIATS :

COMMUNICATION ENVISAGÉE :

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE PROJET :

BUDGET PRÉVISIONNEL

PARTIE C

DÉPENSES (1)		RECETTES (2)		
Intitulé	Montant TTC	Intitulé	Montant TTC	Prévisionnel ou définitif
		Subvention demandée dans le cadre de la CVEC		
TOTAL (3)		TOTAL (3)		

(1) Joindre les pièces justificatives (devis...)

(2) Faire figurer les éventuelles subventions accordées par des partenaires ; les avantages en nature (prêt de salle...) ; la part de l'autofinancement

(3) Le budget doit être équilibré Total Dépenses = Total Recettes

Les porteurs de projets devront fournir obligatoirement les éléments suivants :

- Le dossier de candidature du projet dûment renseigné et signé par le représentant légal et le(s) co-porteur(s)
- La fiche de création Tiers (Annexe 2) permettant la mise en paiement de la subvention
- Un avis SIREN de moins de trois mois ou statuts de l'association ou autre personnalité morale
- Un RIB IBAN au nom du porteur de projet (établissement, association ou autre personnalité morale)
- Les justificatifs disponibles concernant le budget prévisionnel (devis, factures...)

ENGAGEMENTS**PARTIE E**

Les porteurs et lauréats s'engagent à :

- *mettre en œuvre ce qu'ils auront exposé pour répondre à l'éligibilité du projet (c'est-à-dire les actions envisagées, les suivis complémentaires...)*
- *transmettre, le cas échéant, certaines précisions quant à leur projet et, éventuellement les pièces complémentaires demandées par le Crous pour la finalisation de leur dossier de candidature*
- *reconnaître la CVEC et le Crous comme partenaires du projet en faisant figurer les logos dans les supports de communication liés au projet*
- *transmettre un bilan du projet un mois après la date de réalisation du projet à l'aide du document fourni en ANNEXE 1. Le versement de la subvention est conditionné par la production de ce bilan.*

Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et notamment la possibilité de rembourser les sommes perçues en cas de non réalisation partielle ou totale du projet ou de non-conformité de cette réalisation avec le projet présenté initialement.

Fait à :

Le :

Le porteur de projet

Le co-porteur de projet

Nom, prénom et signature du représentant légal

Nom, prénom et signature du représentant légal

ANNEXE 1 - page 1/2 : BILAN DU PROJET CVEC

À transmettre au Crous (projet-cvec@crous-clermont.fr) un mois après la date de réalisation

Identité du porteur :

Intitulé du projet :

Date de réalisation du projet :

Le projet a été réalisé dans sa globalité partiellement

Le projet n'a pas été réalisé

Bilan financier

DÉPENSES (1)		RECETTES (2)		
Intitulé	Montant TTC	Intitulé	Montant TTC	Commentaire éventuel
		Subvention accordée dans le cadre de la CVEC		
TOTAL (3)		TOTAL (3)		

(1) Joindre les pièces justificatives (factures...)

(2) Faire figurer les subventions accordées par des partenaires ; les avantages en nature (prêt de salle...) ; la part de l'autofinancement

(3) Le budget doit être équilibré Total Dépenses = Total Recettes

Nombre d'étudiants ayant bénéficié de l'action mise en place :

Joindre des photos ou des articles de presse...

Bilan littéral de l'action. Celui-ci doit faire ressortir les points positifs et les obstacles éventuels observés. En cas de réalisation partielle ou de non réalisation du projet, les difficultés de mise en œuvre seront dûment justifiées afin d'apporter tous les éléments au jury qui appréciera s'il y a lieu d'émettre ou non, à votre rencontre, une demande de remboursement de la subvention accordée.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné,.....

certifie sincère le bilan définitif s'élevant à euros

Fait à : Le :

Nom, prénom et signature du représentant légal

Le bilan doit être transmis au Crous un mois après la date de réalisation du projet à projet-cvec@crous-clermont.fr
Le versement de la subvention ne sera effectué qu'après réception de ce bilan pour un projet supérieur à 5 000 €.

Création / modification de Client / Fournisseur

Joindre obligatoirement un RIB avec IBAN / BIC au nom du tiers
Le RIB doit être un document édité par l'établissement bancaire

Tous les champs doivent être renseignés

Entité : _____

Nom du tiers : _____

Code APE :

N° SIRET :

N° TVA Intracommunautaire

Code Service obligatoire
(Pour les clients Chorus)

Oui
Non

Si oui : unique société n° :

Référence engagement Obligatoire
(Pour les clients Chorus)

Oui
Non

Si oui : propre au contrat

Adresse 1 : _____

Adresse 2 : _____

Adresse 3 : _____

Code postal : Ville : _____

Téléphone :

Courriel : _____ @ _____

Contact : _____